

# **RAPPORT-PRÉAVIS**

# **N° 202/2020**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse à la motion intitulée « Gare nord »  
déposée par M. le Conseiller communal Héritier et  
consorts**

**Délégué municipal : M. Maurice Gay**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Jeudi 23 juillet 2020 à 19h
Lieu	Salle des Maquettes, place du Château 3, 3 <sup>ème</sup> étage

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

A l'occasion de différentes prises de position, et en particulier du postulat de M. le Conseil communal Fabien Héritier concernant « L'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur gare nord » déposé en 2017, le Conseil communal a soulevé les difficultés majeures posées par le secteur Gare, en termes d'absence de hiérarchie entre ses usagers, de manque d'attractivité, d'équipements défectueux, de sécurité ou encore de mauvaise image pour la ville, notamment.

Partageant pleinement ces préoccupations, la Municipalité a soumis au Conseil en mars 2019 une réponse annonçant le lancement d'une réflexion globale sur l'entier du secteur de la gare, qui n'a pas été jugée satisfaisante, principalement en raison de l'horizon-temps des améliorations, jugé trop éloigné.

Ainsi, en octobre 2019, une nouvelle motion a été déposée, demandant d'envisager des solutions provisoires non coûteuses à mettre en place à court terme pour l'arrière de la gare (station vélo provisoire, modification de l'emplacement des places de stationnement, intégration de mobilier urbain, etc.).

Le présent rapport-préavis suit donc cette demande, et soumet des mesures de court terme qui permettront de résoudre une partie des préoccupations relevées à juste titre par les motionnaires, dans l'attente du réaménagement global du secteur de la gare.

## **2. Mesures proposées**

---

### **2.1 Stationnement vélos**

A court terme et afin de répondre aux besoins de la population en stationnement sécurisé pour les vélos, un couvert supplémentaire sera posé d'ici fin juin 2020 sur les places vélos existantes non abritées, situées à l'arrière de la Roulotte.

De plus, la Municipalité établira, dans le cadre du catalogue du mobilier urbain, un modèle d'abri-vélo léger et facile à déplacer. Les premiers exemplaires pourraient être développés et installés à partir de 2021, sur la base d'une analyse des besoins et des localisations possibles, notamment au nord de la gare. En outre, des supports à vélos supplémentaires seront ajoutés afin de répondre à la demande des usagers.

### **2.2 Sécurité et stationnement**

Si des mesures de contrôle ponctuelles sont mises en place pour résoudre certains problèmes avérés, notamment en matière de sécurité, la Municipalité ne souhaite pas – à l'instar des motionnaires – engager des travaux importants ni de trop grands changements d'habitudes, sachant que cet espace est voué à une transformation fondamentale à moyen terme.

A titre d'exemple, elle estime que le déplacement de la dépose-minute au Martinet exigerait des moyens importants (signalétique, information, aménagements, prévention et sanction) pour générer un changement d'habitude majeur pour la population, engendrant par ailleurs d'autres problèmes (trafic au Martinet, transport de bagages dans les escaliers, etc.). De plus, si la

Municipalité partage effectivement les constats sur les dysfonctionnements actuels de cet espace et son côté peu pratique voire inconfortable selon sa fréquentation, elle tient toutefois à relativiser quelque peu leur ampleur, notamment en termes de sécurité et d'engorgement.

Jusqu'ici cette zone est très peu accidentogène, et aucun cas grave n'a heureusement été recensé sur les deux dernières années. Cela n'empêche toutefois une recherche de solutions à très court terme, notamment pour sécuriser le parcours des vélos descendant la route de St-Cergue, ce qui sera fait (prévention ou aménagements légers) d'ici à la fin de l'été 2020.

En termes d'engorgement, si le nombre de véhicules en attente peut selon les moments être important, jusqu'à rendre l'espace franchement inhospitalier, la circulation de ce secteur reste relativement fluide même aux heures de pointe, et les pics de charge sont plutôt facteurs de réduction de vitesse et d'augmentation de la prudence des usagers, y compris les cycles.

### **2.3 Réflexions sur l'ensemble du secteur gare**

Malgré l'important report du projet ferroviaire sur ce secteur, les travaux menés par la Ville (en étroite coordination avec les CFF) sur le périmètre Gare-Martinet avancent à un rythme soutenu.

La Municipalité devrait donc être en mesure de soumettre à votre Autorité d'ici à l'automne 2020 une première demande de crédit pour le développement et le réaménagement de ce secteur hautement stratégique et qui redéfinira son rôle d'interface multimodale et de porte d'entrée pour le nord et le sud de la ville, apportant en cela le reste des solutions aux problèmes actuels, objets de ce rapport-préavis.

## **3. Incidences financières**

---

Les mesures décrites ci-dessus devraient pouvoir être réalisées au travers du budget de fonctionnement, idéalement sans dépassement significatif. Si des travaux plus conséquents devaient tout de même être envisagés, la Municipalité soumettra au Conseil communal une demande ad hoc.

## **4. Conclusion**

---

Au-delà des mesures proposées ici pour résoudre à court terme les problèmes les plus saillants du secteur gare-nord, la Municipalité entend mettre toute son énergie et ses forces dans le développement d'un projet définitif pour l'ensemble du secteur de la gare de Nyon, afin de créer une véritable plateforme multimodale et un espace public symbolique et accueillant pour tous les usagers.

Comme évoqué ci-dessus, elle entend présenter à votre Autorité une demande de crédit pour le développement de ce secteur dès le deuxième semestre 2020.

## Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport-préavis N° 202/2020 concernant la motion « Gare nord » déposée par M. le Conseil communal Héritier ;
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 202/2020 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Fabien Héritier intitulé « L'amélioration et la sécurisation de l'espace public du secteur gare nord ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## Annexe

---

- Motion « Gare nord » de M. le Conseiller communal Héritier et consorts

## Motion Gare nord

En préambule, Il faut rappeler les conclusions de la commission en charge d'examiner le préavis no 129 (postulat de Fabien Héritier sur le sujet de ne pas prendre acte de la réponse de la municipalité. Elle était d'avis que des aménagements provisoires et peu coûteux (mesures de signalisation, de marquage et d'aménagements légers) peuvent être mis en œuvre à court terme (avant 2025 comme évoqué par la municipalité) permettant d'améliorer le fonctionnement et la sécurité de l'Espace Gare nord. Cela permettrait surtout de rendre cet espace public plus agréable et sécurisé pour les divers usagers.

Pour rappel, les principales problématiques relevées sont :

- Manque de stationnement sécurisé et abrité pour les vélos.
- Stationnement chaotique de nombreuses voitures en dépose-minute et clients de la poste, rendant l'espace routier dangereux et inhospitalier à certaines heures.
- Problème de sécurité pour les piétons, vélos et 2 roues motorisés sur tout l'espace routier, notamment à l'endroit de l'accès du parking vélo-moto en face de la poste.

Au sens des motionnaires, des pistes de solutions peu coûteuses peuvent être envisagées, à savoir :

- Augmentation du nombre de places de stationnement vélos sécurisées (arceaux) à proximité immédiate de la Gare. Repenser l'accès actuel au secteur vélos et 2 roues motorisés qui est une zone dangereuse (conflit entre piétons, 2 roues motorisés, voitures et vélos) avec peu de visibilité à cause des voitures stationnées (sur les cases existantes ou parfois hors case).
- Créer une vélo-station provisoire, pouvant être déplacée ultérieurement. Une vélostation est en principe un emplacement sécurisé et payant.
- Modifier l'emplacement des places de stationnement voitures dans le secteur de la poste.
- Maintenir les places de stationnement handicapés.
- Déplacer l'emplacement des stationnements dépose-minutes dans le secteur du martinet, juste en haut des escaliers.
- Mettre en place des aménagements pour empêcher le stationnement des voitures hors case sur l'ensemble de l'espace, à l'aide de végétation, mobilier urbain.

En déplaçant les places déposes-minute au parking du martinet, Cela permet de gérer ce stationnement sur un véritable parking sans mettre en danger les piétons et vélos. La proximité du parking du Martinet permet d'offrir le même confort d'usage qu'aujourd'hui. Cela permet également de libérer un peu de trafic de la rue de la Morâche et d'empêcher que les véhicules descendants tournent directement à gauche sur la route de St-Cergue en franchissant la ligne continue et mettent en danger les autres usagers.

Une étude de projet d'aménagement du secteur doit être réalisée afin de proposer des aménagements. Cette étude pourrait être intégrée ou du moins coordonnée au plan d'affectation dans le secteur gare nord ou martinet.

Motion signée par Fabien Héritier, Juan Lopez-Martinez, Christine Vuagniaux, Edyta Graf, Bernard Ueltschi, Jean-Pierre Vuille.